

Joyeuse
Fête
des
Pères!



L'ÉCHO DE SAINT-FRANÇOIS

Vol. 9 n° 6 juin 2002



Visite de madame Lise Thibault, et 75e des Fermières un succès!

Photo Valérie Martel

Le préfet de la MRC de Montmagny, la doyenne des Fermières, le conseil municipal ainsi que des représentants des différents organismes de Saint-François ont accueilli madame Thibault lors de sa visite à la célébration des 75 ans du Cercle de fermières de Saint-François.

SOMMAIRE

75 ans du Cercle de Fermières	3
Pourquoi le départ du maire	7
Recycler, c'est pas sorcier	15

Les Débrouillards	19
Au fil des jours	20
L'Écho municipal	21-39

juin

2002



C.P. 128
Saint-François (Québec) — GOR 3A0
Tél. et fax: 418-259-2177

courrier électronique: echosf@globetrotter.net

V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Laurence Hallé	Trésorière	259-2982
Johanne Laliberté	Secrétaire	259-7524

DIRECTEURS

Réjean Cloutier	259-2567
Pierre Cauffopé	259-7889
Sylvain Lamonde	259-2019

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Laurence Hallé

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Photo première page

Valérie Martel

Traitement de l'information textuelle

Nicole Bérubé

Correction

Nicole Couture

Assemblage

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

Abonnement

Sylvain Lamonde

Impression

Bernier Imprimeurs, Montmagny

Journal *réalisé
bénévolement*
StF communautaire

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	10,00\$	96,00\$
1/4 page	15,00\$	144,00\$
1/2 page	30,00\$	288,00\$
1 page	50,00\$	480,00\$
Petite annonce	2,00\$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00\$	24,00\$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

Nos de téléphone importants

Ambulance 911
CLSC Antoine-Rivard 248-1518
Feu 911
Municipalité 259-7228
Centre anti-poison du Québec 1-800-463-5060
Tel-Jeunes 1-800-263-2266

AMECO Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

tirage certifié
AVDA
membre 2002



Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

75^e de fondation du Cercle de fermière de Saint-François

L'Honorable Lise Thibault rend hommage à ces femmes qui transmettent leur savoir-faire

Notre journée de fête du 75^e anniversaire de fondation du Cercle de fermières de Saint-François a débuté par une réception civique à la Maison de la Paroisse. Un représentant de chaque organisme communautaire s'est joint au conseil municipal et au conseil des Fermières afin d'accueillir l'Honorable Lise Thibault, Lieutenant-Gouverneur du Québec. Elle a félicité les bénévoles et a souligné que ce sont eux qui animent et sont l'âme d'une paroisse. En souvenir de son passage, elle a remis aux autorités municipales un portrait d'elle-même où on peut aussi y lire, entre autre, «L'Hôtel de ville est la digne maison du citoyen». Elle a également remis à notre doyenne des Fermières, Mme Gemma Gaulin Lavoie, une carte lui rendant hommage pour ses 65 ans de membre fermière.

Ensuite, suivi la signature du livre d'Or et la visite du local de tissage où diverses pièces artisanales y étaient exposées. Après la photo de groupe, nous avons cheminé vers l'église en admirant le site institutionnel. À l'église, Mme Louise Lamonde a souhaité la bienvenue. La Garde Paroissiale et Artisanat-Jeunesse ont fait une haie d'honneur. Le drapeau

du Lieutenant-Gouverneur ainsi que celui des Fermières étaient en évidence. M. le Curé Pierre Laberge a présidé cette messe en hommage à nos aïeules.

Après cette célébration,

son Excellence nous a livré son message. Elle est très contente de rencontrer les gens lorsque son agenda lui permet. Elle a remarqué que nous avons un patrimoine exceptionnel. Elle

nous invite ardemment à sauvegarder cette richesse. Elle a rendu hommage à ces femmes qui ont transmis leurs connaissances et nous

Suite à la page 5



1^{re} rangée, Mesdames

Gemma Gaulin Lavoie	65ans
Julienne Corriveau	31 ans
Jeannine Forgues	30 ans

2^e rangée, Mesdames

Marie Boulet	25 ans
Thérèse Lamonde	39 ans
Rollande Blais	29 ans
Mariette Pelletier	29 ans
Lucienne Roy	32 ans

3^e rangée, Mesdames

Irène Lamonde	35 ans
Louissette Lamonde	35 ans
Yvette Lamonde	33 ans
Rose-Anne Laliberté	31 ans
Gertrude Allaire	28 ans

Étaient absentes de la photo, Mesdames

Madeleine Talbot	27 ans
Monique Laflamme	28 ans
Marguerite Auclair	32 ans
Marguerite Tanguay	39 ans
Doris Simard	32 ans
Lucille April	33 ans



Tél.: 418-259-7710 Saint-François (B.P. Morigeau)
 Fax: 418-259-7725 Montmagny, Québec
 GOR 2G0

Rappel important aux agriculteurs

Vous avez jusqu'au 21 juin 2002 pour remplir le formulaire de déclaration aux fins d'accroître les activités agricoles d'une unité d'élevage. La transmission de ces renseignements à la municipalité est obligatoire afin de bénéficier du droit d'accroissement des activités d'élevage consenti en vertu des articles 79.2.4, 79.2.5 et 79.2.7 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Yves Laflamme, secrétaire-trésorier



JEAN MORIN

- Électronique industrielle
- Mécanique industrielle
- Contrôle et automatisation
- Service d'urgence 24 heures

4^e rue Est, C.P. 103, Saint-François (Qc) GOR 3A0

(418)248-8585 (418)266-1309 (418)575-9933 1-877-582-6124

CONNAISSEZ-VOUS CETTE PERSONNE?



FORT PROBABLEMENT QUE NON.

Et c'est normal. Cependant, le Directeur de l'état civil, lui, doit pouvoir identifier les personnes à qui il délivre des documents aussi importants que les certificats de naissance, de mariage et de décès. Voilà pourquoi de nouvelles mesures de sécurité ont été mises en place.

**Votre identité est précieuse.
Il faut AGIR pour la protéger.**

Québec: (418) 643-3900, Montréal: (514) 864-3900
 Ailleurs au Québec: 1 800 567-3900
www.etatcivil.gouv.qc.ca

Québec 

On prépare l'avenir



En présence de Mireille Fournier, secrétaire-trésorière, Rose-Anne Laliberté, présidente, Lucienne Roy, conseillère, Suzanne St-Pierre, vice-présidente, et de Doris Garant, conseillère, deux invitées: Mesdames Colette Lemelin, présidente régionale, Fédération 03, secteur Montmagny et Yolande Labrie, présidente provinciale des Cercles de fermières du Québec.

Suite de la page 3

a incité, à notre tour, à semer, afin que les jeunes aient en eux un intérêt et un éveil pour le travail des mains.

«Laissons en héritage à nos enfants et petits-en-

fants notre savoir. Il faut vieillir en étant vivant car lorsque les mains ne sont pas occupées, ce sont le coeur et la tête qui sont préoccupés», nous dit-elle. Elle a terminé en nous souhaitant: «Bon 75^e et belle fête!».

75^e de fondation du Cercle de fermière de Saint-François

Mme Julienne Lamonde Coriveau, petite-fille de la présidente fondatrice, a tissé une écharpe de laine spécialement pour son Excellence (qui s'est empressée d'en couvrir ses épaules!), remis en gage d'amitié de nous tous.

La présidente des Fermières, Mme Rose-Anne Laliberté, a remercié son Excellence de nous avoir honoré de sa présence ainsi que tous ceux qui ont participé à cette belle célébration digne de nos aïeules.

Parmi les invités au banquet, où plus de 200 personnes y prenaient place, nous remarquons la présence de la présidente provinciale du Cercle de Fermières du Québec, Mme Yolande Labrie, qui a remis au nom de la Corporation un chèque, ainsi que trois exemplaires de chacun des livres: «Femmes de paroles» qui décrit l'histoire des Cercles de Fermières du Québec 1915 à 1990 et «Des

femmes se racontent» qui présentent les présidentes de chaque fédération depuis leur fondation. Pour sa part, la représentante régionale de la Fédération 03 (secteur Montmagny), Mme Colette Lemelin, nous a présenté une plaque souvenir au nom de la Fédération.

Félicitations aux fermières qui ont été honorées. Elles sont membres depuis 25 années consécutives et plus. Elles ont reçu un stylo gravé au nom du Cercle.

Nous avons terminé cette rencontre amicale en visitant l'exposition artisanale d'hier à aujourd'hui. Il y avait plus de 300 exhibits à admirer. Certaines œuvres sont centenaires et toutes étaient magnifiques.

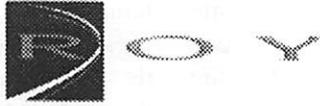
Les Fermières tiennent à remercier toutes les personnes qui ont collaboré au succès de cette fête. Merci à chacun et chacune de vous d'avoir accepté notre invitation.

Merci
à
nos
généreux
commanditaires

RESTAURANT
L'ARRÊT
Stop

Autoroute 20 Sortie 364
Berthier-sur-Mer/St-François
259-7704

- Menu du jour
- Commande à emporter
- Pizza
- Mini-dépanneur ➤ Loto-Québec ➤ Diesel
- Salle semi-privée jusqu'à 40 personnes



PRODUITS MÉTALLIQUES ROY inc.

52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711

Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici



*Une équipe dynamique
et professionnelle à
l'image et à l'écoute
des gens d'ici.*

*Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, de tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre*



PROMUTUEL
Montmagny

Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie



Le Leader canadien par excellence

**La plus vaste sélection
d'outils manuels et le plus grand choix
de marques nationales.
Garant allie savoir-faire
et créativité depuis plus d'un siècle.**

www.garant.com

Lettre ouverte

Pourquoi le départ du maire?

Tout simplement parce que je crois que le moment était venu de me retirer de l'administration municipale, ce n'est pas une question de santé, ni de conflit, mais plutôt une question d'opportunité et de conditions favorisant un changement de capitaine.

Il est plus difficile de sortir de la politique que d'y entrer. Il est de la responsabilité d'un élu de savoir quand se retirer, ce n'est pas une question de temps mais une question de capacité à s'adapter aux nou-

velles conjonctures de fonctionnement. J'ai toujours trouvé déplorable le comportement de certains élus municipaux qui détruisaient, par un second mandat, l'excellent travail du premier. Je crois que je devais profiter de la situation, ayant d'excellentes relations avec tous mes collègues d'importance municipale, locale, régionale, provinciale et fédérale.

La situation financière de la municipalité étant bonne, le personnel est stable et en santé, et les compétences administratives et politiques des membres du conseil étant rassurantes et garantes, non seulement d'une bonne gestion mais dynamique et efficace, je suis convaincu que le moment était propice à un changement de direction.

Le législateur prévoit que dans ce cas, un élu soit désigné par les conseillers en place pour terminer le mandat du maire sortant.

Merci de m'avoir accordé l'honneur de vous représenter.

Jacques Dumas



Il vous arrive d'égarer votre billet?

Parfait.
Abonnez-vous!

Lotomatique, la solution parfaite à vos traces. Fini les oublis, la vérification de vos numéros, les tirages manqués, les billets égarés et vous recevez même les lots gagnés par la poste! Loto-Québec s'occupe de tout. De plus, vous contribuez à une belle œuvre car Lotomatique vient en aide à des organismes communautaires.

 **LOTOMATIQUE**
1 800 361-8095

Si le jeu prend toute la place...

MISE SUR TOI
1 866 SOS-JEU

Le fondation Maa ser'te, une initiative de Loto Québec.

Soyez prévoyant pour l'été!

- Déchaumage
- Tonte de pelouse
- Ramassage de feuilles
- Balayage entrée d'asphalte et d'inter-blocs

Pour un travail bien fait...un seul nom à retenir:

**DÉNEIGEMENT
ET
ENTRETIEN DE PELOUSE
RÉJEAN BLAIS**

 **Tél.: 259-2434 Cel.: 241-9196**

Weed Man®
ENTRETIEN DE PELOUSE



ESTIMATION GRATUITE
256, chemin St-François O., Saint-François, Qc G0R 3A0
418-259-7700 / Sans frais: 1 800 463-4877

Identifications des puits de surface

Il y a un programme pilote qui existe à l'UPA et qui consiste à identifier l'emplacement des puits de surface en installant des panneaux d'identification tout près de chacun de ceux-ci. Le but de cela est d'empêcher que l'épandage des lisiers se fasse de façon trop rapprochée des puits de surface et qu'il les contamine. Les gens intéressés n'ont qu'à communiquer à la municipalité. Il ne va en coûter que \$23,00 à la personne intéressée pour acheter son panneau d'identification et ainsi protéger son puits.

Yves Laflamme, secrétaire-trésorier



P.P.R. Enr.

Pour tous travaux de réparation ou de rénovation
Tirage de joints
Peinture intérieure et extérieure

Yvon Rémillard

1, rue Boivin, Saint-François, Montmagny (Québec) G0R 3A0
418 259-2415



BOUCHERIE Richard Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest

Saint-François, G0R 3A0

Tél.: (418) 259-7783

- Poulets BBQ cuits sur place
- Farine «Monarch»
- Produits exclusifs...

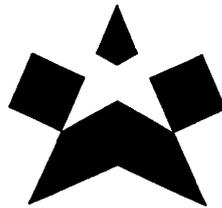
**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**

Vente et adm.: 418-259-7721

Fax: 418-259-7725

Québec: 1-800-463-7022

Ontario et Maritimes: 1-800-463-7050



MORIGEAU · LÉPINE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, G0R 2G0

Collecte des matières recyclables et des matières non recyclables pour les agriculteurs

La municipalité a distribué des bacs à toutes les adresses de la municipalité. Pour les agriculteurs, il a été déposé un bac vert et un bac bleu. C'est pour la maison et pour la ferme. Est-ce que vous pensez que c'est suffisant pour

vos besoins? Croyez-vous avoir besoin de bacs additionnels verts (déchets) ou bleus (matières recyclables) ou encore des conteneurs en métal de différentes



ENTRETIEN MÉNAGER
D
PAQUET
 RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL
 - INDUSTRIEL
 LAVAGE DE TAPIS
 MURS & STORES
 DÉCAPAGE & GIRAGE DE PLANCHER
 PRODUITS D'ENTRETIEN
 ETC.
 350, CHEMIN ST-FRANÇOIS
 MONTMAGNY (QUÉBEC) G0R 3A0
 TÉL: (418) 259-2350 FAX: (418) 259-2302



Boulet
 Encans Boulet inc.
ALFRED BOULET
 564, ch. Riv.-Sud, Saint-François, Montmagny G0R 3A0
 Tél.: (418) 259-7086 Fax: (418) 259-2610
 Pierre Boulet, encanteur
 www.encansboulet.com
*Notre distinction,
 votre satisfaction!*
Achat et vente de ferme

dimensions (2 vg³, 4 vg³, 6 vg³ ou 8 vg³) à chargement avant.

Vous êtes invités à communiquer au bureau municipal afin de faire connaître vos besoins (259-7228).

Yves Laflamme,
 secrétaire-trésorier



Offrez-vous une maison adaptée à votre style de vie



No 00-2447

- Dessins Drummond partenaire d'affaires
- Visitez notre site web : www.maisonlaprise.com
- Plus de 360 modèles à votre disposition

Maisons pré-usinées
 240, des Ateliers
 Montmagny
 (418) 248-0401



GARANTIE NATIONALE
 tant que vous êtes propriétaire de votre véhicule

- ➔ Service de «Frame master»
- ➔ Voitures de courtoisie
- ➔ Installation de pare-brise
- ➔ Estimation gratuite

*Votre véhicule est votre fierté
 Votre satisfaction est la nôtre!*

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS
 174, 4^e Rue, Montmagny
 Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072
 Fax: 418-248-7071

PLUS DE 41 ANS D'EXPÉRIENCE

Coup de cœur RÉGIONAL

Le cœur de la région Chaudière-Appalaches bat au rythme de ses développeurs. Et ça rapporte ! Au cours des derniers mois, des exemples concrets de belles réalisations ont prouvé le dynamisme économique et social de la région. Ainsi se poursuit avec fierté l'effort de développement local et régional !

Réaménagement à la Villa Prévost

À Sainte-Claire, le centre d'hébergement Villa Prévost réaménage ses installations grâce à un investissement de 3,8 M\$ du gouvernement du Québec. La Villa Prévost pourra ainsi accueillir ses résidentes et résidents dans un milieu de vie stimulant et leur fournir les soins requis par leur condition.



Des investissements importants au Centre de formation professionnelle Le Tremplin

Préparer une main-d'œuvre qualifiée pour des secteurs structurants, voilà à quoi serviront les 2,9 M\$ investis par le gouvernement du Québec au Centre de formation professionnelle Le Tremplin à Thetford. Ce projet permettra à la Commission scolaire de l'Amiante de répondre aux besoins des entreprises de la région en matière de perfectionnement de la main-d'œuvre.



Teknion Roy et Breton modernise ses installations

Un investissement de 30,5 M\$ permettra à Teknion Roy et Breton de procéder à la modernisation des installations de ses quatre usines dédiées au design et à la fabrication de systèmes et de mobilier de bureau. Ce projet d'expansion créera 650 emplois durant les trois prochaines années. Le gouvernement du Québec est fier de s'y associer.



A.D. Boivin Design inc.: percée sur les marchés américains et européens

Spécialisée dans le développement de nouveaux produits visant le marché des véhicules récréatifs, A.D. Boivin Design se démarque par sa percée sur les marchés américains et européens. Des investissements majeurs ont permis à l'entreprise de mettre au point et de commercialiser un nouveau concept de véhicule récréatif sur neige, le « Snow Hawk ». L'entreprise compte tripler sa production dès l'an prochain.



Une nouvelle usine pour LPM Technologies

LPM Technologies, une entreprise de fabrication et de distribution de produits chimiques destinés aux pâtes et papiers, a implanté récemment une nouvelle usine à Saint-Nicolas. Cet investissement de 820 000 \$ permettra la création de 25 nouveaux emplois, en plus de ceux générés dans l'économie locale par la construction. Un investissement rentable pour toute la région.



Matiss inc., une ouverture sur le marché international

Matiss, une entreprise de Saint-Georges, met présentement au point une technologie pour fabriquer et assembler des équipements de coupe ultrasonique qui seront commercialisés sur le marché international de l'industrie agroalimentaire. La réalisation de ce projet de RD, évalué à 2 M\$, permettra la création de 20 à 30 emplois en trois ans.



Coup de cœur régional,
des projets d'avenir dans votre région.

AGIR Régions Québec

CLD
LES CLD PARTICIPANTS

Pour vous les jeunes

Pour vous les jeunes, voici une liste de romans susceptibles de vous intéresser:

Verrue-lente, consultante en maléfices, Claire Daignault
Les visiteurs des ténèbres, Jean-Pierre Guillet
La chasse aux bigorneaux, Philippe Tisseyre
La vallée aux licornes, Claude D'Astous
La longue attente de Christophe, Hélène Gagnier
Petites malices et grosses bêtises, Collectif de l'AEQJ
Lettre de Chine, Guy Dessureault
Une drôle de ministre, Dominique Demers
Une bien curieuse de factrice, Dominique Demers
Émilie de la nouvelle lune, Lucy Maud Montgomery

Sincères remerciements

Les bénévoles de la bibliothèque Du Rocher se joignent à moi pour te remercier de tes neuf années de bénévolat. Annette Collin était bénévole dès la mise sur pied de la bibliothèque du patrimoine pour ensuite œuvrer à la mise en place de la bibliothèque municipale. Elle nous quitte parce qu'elle est maintenant résidente de la municipalité de Saint-Pierre.

Son départ fut souligné lors d'un petit souper dans le cadre de la semaine des bénévoles. Merci Annette et bonne chance!

À noter

La bibliothèque sera fermée le 24 juin ainsi que le 1^{er} juillet.

Diane Gendron



**CASSE-CROÛTE
CHEZ MIKE**
570, Chemin St-François Ouest
Saint-François
→ 259-2447

Concours municipal d'embellissement 2002 Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

**Hâtez-vous!
Date limite le 15 juin**

Nom: _____

Adresse: _____

_____ Tél.: _____

Catégorie: Résidence Ferme-Industrie-Commerce

Inscription dans une seule catégorie par adresse civile

Compléter le coupon, le poster ou le déposer au bureau municipal avant le 15 juin 2002



LE BEAU TEMPS EST ENFIN ARRIVÉ!

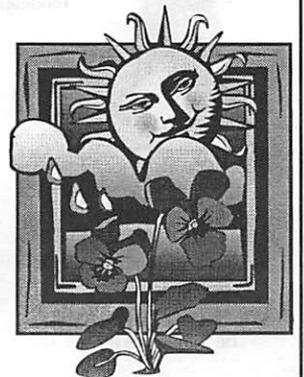
A votre S.C.A. Rivière-du-Sud,
vous trouverez de tout
pour ensoleiller votre été:

Produits de piscine, BBQ, jardinage, patio, etc.



St-François 259-7715 LaDurantaye 884-2802 Berthier 259-7718

Notre succursale de Berthier est ouverte le samedi jusqu'à 15h00.



Avant de déguster les têtes de violon

Les crosses de fougère à l'autruche, communément appelées «têtes de violon» peuvent s'avérer très toxiques lorsqu'elles ne sont pas préparées de façon appropriée. Des malaises temporaires tels que des nausées, des vomissements et de la diarrhée peuvent se manifester. Voici ce qu'il faut faire: premièrement les secouer vigoureusement dans un sac de plastique pour éliminer les écailles brunes qui les recouvrent; ensuite, les laver à grande eau; finalement, les faire bouillir pendant 15 minutes ou les faire cuire à la vapeur pendant 10 à 12 minutes jusqu'à ce qu'elles soient tendres. C'était un message de Communication-Québec.



la nouvelle
**GARANTIE
DES MAISONS
NEUVES**
APCHQ

**LES
CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHER**

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Rénovation • Construction
Résidentielle • Commerciale
194, rue Principale Ouest
Berthier-sur-Mer
Tél. et Fax: **259-2628**

Licence RBQ
8000-1316-58



plants de légumes
fleurs annuelles et
plantes vivaces
aménagement paysager



ferme horticole lajoie inc
Tél.: **884-3124**
330, Route 132
Saint-Valier (Québec) G0R 4J0



Ornebec
Décor

une division de

TOUJOURS LA MÊME ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Afin de compléter votre aménagement paysager Ornebec Décor vous offre une variété d'ornements de parterre telles: les fontaines, bains d'oiseaux, statues et plusieurs modèles de différentes grandeurs qui sauront agrémenter votre décor.

Venez nous voir!
Près de la sortie 369
de l'autoroute 20
115, rue Principale • St-Pierre
tél.: 241-5242 / 248-2585
fax: 241-5248 / 248-8387

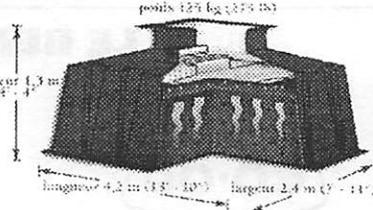
N° de licence RBQ: 2552 189929



TERRASSEMENTS
Jouha
& Frères inc.

Une solution performante, simple et compacte

**Système d'assainissement décentralisé
pour traiter vos eaux usées**



**le
Biofiltre**

SPÉCIALISTE EN:

- ✓ EXCAVATION ✓ TERRASSEMENT
- ✓ MARTEAU HYDRAULIQUE ✓ NIVEAU AU LASER
- ✓ VENTE ET INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES ET CHAMPS D'ÉPURATION

De plus, nous avons un choix varié de matériel naturel, tamisé et concassé

- ✓ TERRE NOIRE ✓ SABLE ET GRAVIER ✓ PIERRE



Quelques sujets d'information

Les fenêtres de l'église

Une fois de plus, les échafaudages ornent l'extérieur de notre église pour lui refaire une beauté. Les fenêtres seront réparées et repeintes. Nous croyons que le tout se fera dans un court laps de temps. Nous l'espérons. Déjà, nous envisageons la mise en chantier pour peindre le toit de l'église. La mise en marche du projet prend toujours quelques mois. Ce qui nous donne peut-être le temps de souffler pour financer tout cela. Nous voyons aussi que le secteur déclaré site historique va recevoir une transformation grâce aux différents intervenants dans ce domaine.

Le Rocher

Nous aurons sans doute besoin de boîtes de fleurs pour décorer la grotte et les abords du rocher. L'an

passé, les paroissiens avaient très bien répondu. Nous osons encore vous faire la même demande. Nous vous remercions. Les boîtes peuvent être déposées sur la galerie avant du presbytère.

L'heure des messes

Votre opinion sur l'heure possible des messes a donné lieu à plusieurs réponses. Pour notre paroisse, Saint-François: 44 demanderaient la messe le samedi soir, 50 aimeraient le dimanche matin à 9 h, 82 préféreraient à 10 h et 12 aimeraient rester sans changement. Pour Saint-Pierre: 44 proposent le samedi soir, 30 demandent le dimanche à 10 h 30 et 22 proposent de rester comme avant. Nous prenons le temps de bien voir les choses avant de fixer un changement. À bientôt.

Votre curé, Pierre Laberge

Placement minimum de 100 \$ seulement

Les Obligations à taux progressif

Un investissement dont le rendement augmente chaque année.

Capital garanti à 100 % par le gouvernement du Québec

Boni de 1 % la première année pour les nouveaux fonds REER

1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année	7 ^e année	8 ^e année	9 ^e année	10 ^e année
2,10 %	3,00 %	3,60 %	4,25 %	5,25 %	6,25 %	7,25 %	8,00 %	8,50 %	9,00 %

* 3,10 % pour les nouveaux fonds REER.

- Les taux annoncés peuvent changer en tout temps sans préavis.
- Les obligations à taux progressif peuvent être détenues dans un compte REER ou hors REER.

Placements Québec

On prépare l'avenir

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis jusqu'au 1^{er} juin, de 10 h à 16 h.

Appelez-nous !

1 800 463-5229

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

Printemps... rime avec prudent!

Le printemps est là et, comme c'est le cas pour la nature, il nous semble revenir à la vie. Et cela se manifeste par un besoin irrésistible en cette période de l'année : faire le ménage.



Comme si nettoyer, ranger, jeter pouvait faire partir l'hiver plus rapidement. Dans la panoplie d'activités prévues en cette période, il y a le ménage du garage ou du cabanon. Il faut faire de la place pour ranger la souffleuse et dépoussiérer la tondeuse. Parmi les objets hétéroclites trouvés ici et là, vous pourriez dénicher des produits dangereux dont vous devriez vous débarrasser comme il se doit (le reste de peinture utilisée l'été dernier, le fond de bidon d'essence, les pesticides, etc.).

Pour les amateurs de jardinage, il s'agit d'une période de nettoyage du gazon et des plates-bandes. On fera alors souvent un beau tas de vieilles feuilles plus ou moins décomposées et de petites branches d'arbre tombées durant l'hiver. Et l'idée vous prendra peut-être d'y mettre le feu, là, au beau milieu de la cour. TSSITT! TSSITT! Dangereux ça! Les plus paresseux voudront faire de même avec les grandes herbes sur leur terrain. Oui, oui, ça s'est déjà vu! Faire un feu de joie pour déchaumer la pelouse peut coûter plus cher que la location d'une déchaumeuse! Rappelez-vous que plusieurs municipalités interdisent les feux à ciel ouvert. Il est plutôt recommandé de composter vous-même. Pourquoi ne pas vous y mettre ou de vérifier si votre municipalité le fait pour vous? De plus en plus de municipalités disposent des matières vertes. Et, en attendant que le camion passe, évitez d'entreposer vos déchets le long de la maison: c'est un risque supplémentaire d'incendie et une invitation aux pyromanes!

Lorsque vous faites votre grand ménage de printemps (plusieurs préparent déjà le déménagement du 1er juillet), n'encombrez pas votre balcon ou votre patio de boîtes et d'objets divers. Ainsi, si un incendie se déclarait dans votre demeure, vous vous trouveriez bien avisé d'avoir ménagé votre deuxième sortie. D'ailleurs, depuis combien de temps avez-vous vérifié si votre avertisseur de fumée fonctionnait? Et surtout ne me dites pas qu'il n'y a pas de pile! Allez-y, je vous attends... Appuyez simplement quelques secondes sur le bouton d'essai : si tout est en ordre, votre avertisseur se déclenchera immédiatement. Vous pouvez aussi le vérifier en utilisant la fumée d'une chandelle qu'on vient d'éteindre ou d'un bâton d'encens. C'est fait? Bravo!

Maintenant, parlons d'un des plaisirs de l'été: le barbecue. Quoi de plus agréable qu'un bon repas cuisiné sur le barbecue, bien assis à la table du patio à regarder le soleil se coucher (ou les enfants engluiter les hamburgers amoureuxment préparés).

Suite à la page 16

Les Assurances Fontaine Lemay & Ass. inc.

234, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C2
☎ (418) 248-3358

**ASSURANCE DES PARTICULIERS
ET DES ENTREPRISES**



Lucie Bolduc
C. d'A. Ass.



Denise Prévost
souscriptrice

AUTO - HABITATION - COMMERCE

AF L : Un choix de confiance
SERVICES FINANCIERS



**GARAGE
SAMSON**

873, RANG NORD
ST-PIERRE DE MONTMAGNY, QC
G0R 4B0

TEL: (418) 248-1822 FAX: (418) 248-7074





**Argo
6x6 CONQUEST**

- SERVICE COMPLET DE
MÉCANIQUE ET CARROSSERIE
- REMORQUAGE 24 HRS
- VENTE D'AUTO
- PIÈCES USAGÉES
- CONCESSIONNAIRE ARGO



EXPLOREZ LES POSSIBILITÉS!



Recycler, c'est pas sorcier

«Recycler, c'est pas sorcier» est le slogan du programme de collecte sélective dévoilé lors de la conférence de presse tenue conjointement par les MRC de L'Islet et de Montmagny, le 28 mai dernier à Cap-Saint-Ignace. Soucieuses de protéger l'environnement, c'est également sous le thème environnemental «Un geste aujourd'hui ... pour demain» que les MRC de L'Islet et de Montmagny ont mis de l'avant un programme de collecte sélective qui débutera sur le territoire à compter du 1^{er} septembre 2002.

Pour l'occasion, nous vous présentons la sympathique mascotte «RRRV» (prononcé Hervé) de RECYC-QUÉBEC. Elle nous accompagnera tout au long du programme de sensibilisation à la collecte sélective. «RRRV» signifie «Réduction à la source - Réemploi - Récupération-Recyclage et Valorisation».



Comme vous pouvez le constater, la mascotte RRRV est à l'image d'un gros chat pour les raisons suivantes: - tout comme les chats, RRRV adore fouiller dans les poubelles pour en ressortir des trésors qui ont été jetés; - tout comme les chats, les matières résiduelles ont plusieurs vies... à la condition d'être préalablement récupérées; - tout comme les chats, RRRV ronronne au son des 3RV.

Le Café du Havre
Ouvert!
tous les jours
Bienvenue!

Réservation: 259-2953 ou 259-2364
120, rue de la Marina, Berthier-sur-Mer

La collecte sélective, c'est essentiellement la récupération du papier, du carton, du verre, du métal et du plastique. «RECYCLER, C'EST PAS SORCIER» ... nous dressons pour vous la liste complète des «matières acceptées» dans votre bac bleu de même que les «matières refusées» à ne pas déposer dans votre bac bleu:

Papier et carton

Matières acceptées

Journaux • Circulaires • Papier à lettres • Enveloppes • Revues et catalogues • Livres • Cartons d'emballage (non cirés) • Boîtes de céréales (enlever le sac) • Annuaires téléphoniques • Boîtes à œufs cartonnées • Rouleaux vides de papier de toilette et d'essuie-tout

Préparation

Le papier et le carton ne doivent pas être souillés

Défaire les boîtes de carton pour économiser de l'espace

Matières refusées

Cartons souillés par les aliments ou la matière grasse (ex.: boîte à pizza) • Essuie-tout, papier mouchoir • Papier ciré • Couches pour bébé • Matériaux de construction (tuiles de plafond) • Cartons bruns cirés (ex.: boîtes dans lesquelles les épiceries reçoivent des légumes) • Cartons de lait et de jus

Plastique

Matières acceptées

Contenants marqués d'un des codes suivants (ce code est inscrit sous le contenant). Par exemple:

- 1 bouteilles d'eau gazeuse • bouteilles d'eau format individuel
• contenants transparents de savon à vaisselle, etc.
- 2 contenants de: savon, shampoing, eau de javel, etc.
- 3 emballages de produits alimentaires: margarine, yogourt, cretons, etc.

Préparation

Rincer avant de mettre dans le bac pour éviter la contamination et les odeurs

Retirer les couvercles et les bouchons, s'ils ne portent pas un des codes suivants: 1, 2 ou 5

Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes

Matières refusées

Pellicules de plastique «saran», sacs de plastique, toile solaire, enrobage de meules de foin • Jouets et boyaux de plastique, tuyaux d'érablière • Articles de styromousse, coussins et matelas inclus
• Tous les plastiques non munis du triangle symbole de recyclage avec le code 1, 2 ou 5

Verre

Matières acceptées

• Tous les pots et les bouteilles de couleur verte, brune ou incolore

Préparation

Rincer avant de mettre dans le bac pour éviter la contamination et les odeurs

Retirer les couvercles et les bouchons. Si les bouchons de plastique n'ont pas de triangle avec le chiffre 1, 2 ou 5, vous devez les jeter

Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes

Suite à la page 18



Pouding au chocolat fudge

1 tasse de	farine
1/2 c. à thé de	sel
2 c. à table de	cacao
2 c. à table de	poudre à pâte
3/4 de tasse de	sucré
2 c. à table de	graisse fondue
1	œuf
1/2 tasse de	lait
1 c. à table de	vanille

Printemps...

Suite de la page 14



Pour ce faire, ça prend un barbecue et bien sûr, une bouteille de propane bien pleine. Lorsque nous transportons la bouteille, vous devez ABSOLUMENT la mettre en position debout. Assurez-vous que la valve de sécurité est bien fermée et gardez une fenêtre de la voiture ouverte. Les bouteilles de 45 livres ou moins doivent être munies d'un bouchon d'étanchéité. Et bien sûr, vous avez bien immobilisé l'objet dangereux afin qu'il ne se renverse pas dans la voiture.

Vous voici donc de retour à la maison, sain et sauf. Maintenant que vous avez extrait du cabanon le barbecue, il faut le passer à l'inspection: retirez toutes les pièces mobiles et nettoyez l'intérieur et l'extérieur avec de l'eau savonneuse. Aspergez les raccords avec cette eau savonneuse afin de vérifier la présence de fuites potentielles: si des bulles se forment lorsque vous ouvrez le gaz, c'est qu'il y a fuite. Pendant l'hiver, le barbecue a pu recevoir la visite d'araignées qui y auraient laissé cocons et toiles. Cela nuit au cheminement du gaz vers les brûleurs, ce qui cause, une perte de performance et crée un risque de feu au niveau des contrôles. Afin de réduire ce problème durant la belle saison, laissez votre barbecue dans un endroit ensoleillé (avec sa housse de protection) plutôt que dans un endroit frais et humide.

IMPORTANT : Lors de l'utilisation de l'appareil, n'actionnez pas plus de deux fois le bouton de démarrage, les risques d'explosion ne sont pas à négliger! Enfin, après chaque usage, nettoyez bien le tuyau d'alimentation afin d'enlever toute trace de nourriture qui pourrait attirer les petits animaux. Pour fermer l'appareil, la prudence est aussi de rigueur. Fermez d'abord la sortie de combustible (robinet de la bombonne) puis, vous pourrez alors fermer les boutons de contrôle.

Maintenant, profitons de l'été qui s'en vient. La limonade sirotée en regardant pousser les fleurs n'a-t-elle pas meilleur goût lorsque la sécurité des nôtres est assurée?

Bon printemps!

Source: Sécurité publique du Québec

La recette des Fermières

Préparation

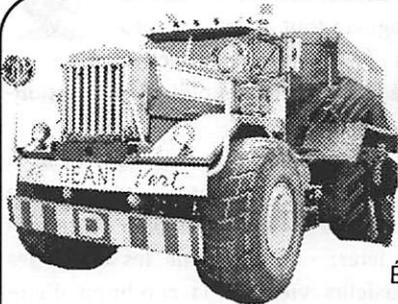
Mélanger les ingrédients comme pour faire un gâteau. Verser dans un moule beurré.

Sirop

1 3/4 de tasse de	sucré brun
1 3/4 de tasse d'	eau chaude
2 c. à table de	cacao

Faire bouillir les ingrédients deux (2) minutes. Verser le sirop sur la pâte du premier mélange.

Cuire au four à 375° F pendant 30 minutes.



90226069
QUÉBEC INC.
Transport général
MARCEL GUIMONT, PROP.
Épandage de pierres à chaux agricoles
60, rue Paradis
Saint-Raphaël, Bellechasse G0R 4C0
418-243-3408



LOUIS-M. GARANT
CONSULTANTS INC.
Spécialiste en Marketing
Parainnage d'entreprises
Catalogues électroniques sur Internet ou sur CD
2, rue Boivin, St-François QC G0R 3A0
Tél.: 418 259 2616

Assemblée générale des Fermières

Le conseil d'administration du Cercle des fermières vous invite à l'assemblée générale annuelle le mercredi 12 juin à 19 h 45 au local. Le programme du mois est le suivant: *Élections *Échange de plantes (1 plante) *Partie récréative avant les vacances.

Abonnement

Les Fermières qui n'ont pas payé leur abonnement doivent le faire avant le 20 juin. Le coût est de 20\$ pour l'abonnement et 1\$ pour le support financier, soit un total de 21\$.

Album du 75^e

Nous avons en main l'album photo du 75^e anniversaire de notre Cercle. Les personnes désireuses de consulter l'album ou même commander des photos doivent le faire avant le 15 juin en communiquant avec Madame Rose-Anne Laliberté au 259-7524. Aussi, un vidéo est disponible au coût de 15\$.

Cours de tissage

Nous offrons aux membres et aux non membres un cours de tissage pour débutantes à l'automne. Le coût d'inscription sera établi selon le nombre de personnes. Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire appelez au 259-7524.

Doris Garant

Grâce à toi, tu nous as fait vivre toute une journée extraordinaire lors du 75^e anniversaire du Cercle de fermières de Saint-François, le 28 avril dernier.

Je me rappelle du soir où tu m'as dit : «Si on invitait Mme Lise Thibault pour notre 75^e». Une lettre d'invitation et quelques semaines plus tard, tu recevais un appel confirmant qu'elle serait bel et bien parmi nous. Tu étais si joyeuse. Tu voyais ainsi la chance de faire partager à tous les gens de ta communauté ton expérience de l'avoir déjà rencontrée à un congrès des Fermières.

Comme quand on attend de la grande visite, on aime à ce que notre demeure soit à l'ordre. Tu as ainsi suggéré que le Centre des Loisirs se refasse une beauté pour cette occasion spéciale. Merci aux élus municipaux pour avoir accepté de lui redonner une cure de beauté bien méritée, également pour la maison de la paroisse et l'église. Je remercie aussi tous ceux et celles qui ont collaboré de près ou de loin et qui ont permis la réalisation de cette belle aventure.

Tu as su déplacer et rassembler environ 220 jeunes et moins jeunes pour cette belle fête. Les chanceux et chanceuses qui ont assisté à la rencontre à la maison de la paroisse, en compagnie de Mme Thibault, sont revenus très touchés de cette expérience. On le voyait et le sentait dans l'église. Les discours qui s'en suivirent témoignaient beaucoup des émotions provoquées par sa présence.

Je crois aussi que Mme Thibault a eu un impact incroyable dans la vie des paroissiens et paroissiennes présents à l'église. L'énergie qu'elle dégage et son discours plein d'inspiration n'a

Suite à la page 18

DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Épicerie

Les vacances approchent !

Pour fêter la Saint-Jean-Baptiste...
ou encore compléter ce qu'il manque pour préparer la fête,
le party, le pique-nique, la partie de pêche, de baseball
ou de golf... le repas...ou pour l'arroser?
Votre dépanneur ULTRA pense à vous!

Venez voir!

Joyeuse fête
à tous les Pères!



Une bonne
slush...
miam! miam!



Vers pour la pêche... même des fluos...

Nos heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 6h30 à 22h
Vendredi : 6h30 à 23h
Samedi : 7h30 à 23h
Dimanche : 8h à 22h

Agent autorisé de la SAQ

333, CHEMIN ST-FRANÇOIS (QUÉBEC) G0R 3A0

259-7151

Recycler...

Suite de la page 15

Matières refusées

- Porcelaine • Vaisselle • Pyrex • Ampoules électriques • Néons
- Miroirs • Verre plat (vitres de fenêtres) • Céramique

Métal

Matières acceptées

- Boîtes de conserve • Canettes d'aluminium • Assiettes d'aluminium • Papier d'aluminium

Préparation

Rincer avant de mettre dans le bac pour éviter la contamination et les odeurs

Rabattre le couvercle à l'intérieur de la boîte de conserve

Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes

Matières refusées

- Contenants de peinture et de solvant • Bombes aérosol et bombes de gaz propane

Autres matières qui ne doivent pas être mises dans votre bac bleu

- Nourriture • Branches, feuilles, gazon • Seringues • Peluches et fourrures

Merci...

Suite de la page 17

pas laissé bien des yeux au sec! Hommes ou femmes ont été envoûté(e)s d'une manière ou d'une autre par son message et/ou de l'avoir parmi nous.

J'écris ceci non seulement en tant que ta fille mais comme résidente de cette belle paroisse qu'est Saint-François. Je suis si fière de toi, de ton leadership et de t'avoir comme une de ces perles rares de ce monde.

Tu ne t'attendais pas à ça... je le sais.

Peut-être je te dis ce que d'autres pensaient tout bas ...

Mille mercis de m'avoir fait vivre quelque chose d'inoubliable.

Johanne Laliberté

De plus, lors de la conférence de presse, deux outils promotionnels ont été dévoilés, soit le dépliant d'informations et l'aide-mémoire aimanté. Veuillez prendre note que ces outils vous seront expédiés par la poste au cours du mois d'août, soit quelques jours avant le début officiel de la collecte sélective le 1er septembre 2002.

Ne ratez pas la prochaine édition de votre journal local, nous traiterons des produits faits à partir des matières recyclées.

Vous êtes parents et vos revenus de travail sont peu élevés?

AIDE AUX PARENTS POUR LEURS REVENUS DE TRAVAIL (APPORT)

LE PROGRAMME APPORT PEUT VOUS OFFRIR :

- une aide financière mensuelle
- une aide pour frais de garde de 3 \$ par jour (garderie à 5 \$)
- des versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde

SI LE TOTAL DE VOS REVENUS BRUTS ANNUELS EST INFÉRIEUR À :

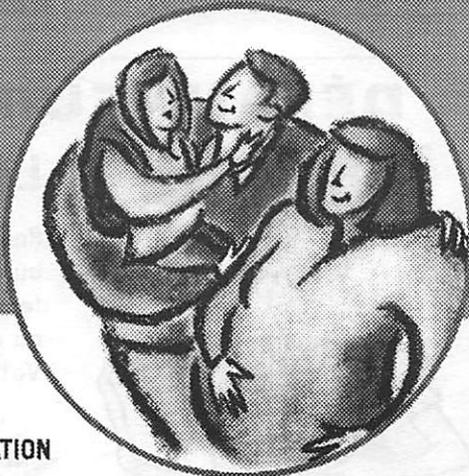
21 820 \$ pour une famille biparentale ou
15 330 \$ pour une famille monoparentale

POUR PLUS D'INFORMATION

Communiquez avec le Bureau **APPORT** de la Chaudière-Appalaches

Téléphone : 835-6007

Sans frais : 1 800 463-6790



Emploi
et Solidarité sociale
Québec

LES DÉBROUILLARDS

Une expérience renversante

Matériel

- une bouteille remplie d'eau;
- un verre.

Es-tu capable de renverser une bouteille de 750 ml remplie d'eau dans un verre de 200 ml? Attention! l'eau ne doit pas déborder? Crois-tu pouvoir faire mieux?

Voici comment faire. Renverse le verre sur le goulot de la bouteille. Maintenant, renverse le tout, en maintenant le verre sur le goulot. Surprise! seulement un peu d'eau s'écoule de la bouteille. Et voilà, la bouteille est renversée dans le verre, et pas une seule goutte d'eau de perdue!

Veux-tu voir encore mieux? Soutève la bouteille de façon à ce que le goulot soit à environ 2 cm au-dessus de la surface de l'eau, comme sur l'illustration. L'eau s'écoule de la bouteille et s'arrête dès que le niveau du liquide atteint le goulot. Le même phénomène se répète à chaque fois qu'on soutève légèrement la bouteille.

Un effet de la pression atmosphérique

Comment cela s'explique-t-il? Lorsque tu renverses la bouteille dans le verre, un peu d'eau s'échappe. Comme l'air ne peut pénétrer dans la bouteille, à cause de la pellicule d'eau, un vide se forme à l'intérieur de la bouteille. A ce moment, la pression atmosphérique empêche l'eau de s'écouler davantage.

En soulevant la bouteille au-dessus de l'eau du verre, l'air pénètre par le goulot, prenant la place de l'eau qui peut à nouveau s'écouler.



Bonnes Vacances à tous les Débrouillards!



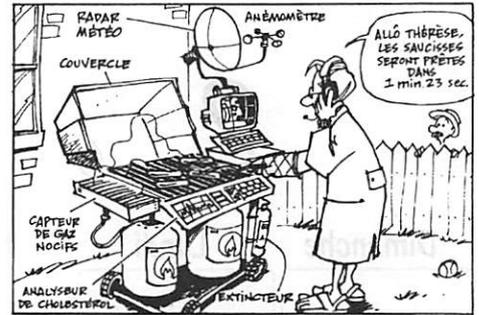
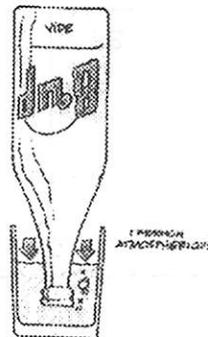
dans le verre. Lorsqu'elle atteint le goulot, l'eau du verre empêche l'air de pénétrer dans la bouteille, le vide se crée à nouveau et l'eau cesse de s'écouler.

Un principe historique!

Le principe que tu viens d'expérimenter fut découvert par évangelista Torricelli, en 1643. Torricelli cherchait à expliquer pourquoi une pompe aspirante ordinaire ne pouvait faire monter l'eau à plus de 10 m de hauteur. Il découvrit que c'était grâce à la pression atmosphérique que l'eau pouvait monter. A une hauteur de 10 m, la pression de l'air est insuffisante pour pousser l'eau plus haut.

Pour faciliter ses expériences, Torricelli remplaça l'eau par un liquide beaucoup plus dense (c'est-à-dire plus lourd pour un même volume): le mercure. Torricelli venait de fabriquer le premier baromètre, l'instrument qui sert à mesurer la pression de l'air.

En plus d'être à la base du fonctionnement du baromètre, le principe que tu viens d'expérimenter a beaucoup d'applications pratiques: les pipettes de laboratoire (petits tubes de verre qui servent à mesurer des liquides), les compte-gouttes et les abreuvoirs à hamsters ou à souris blanches.



L'ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE DU BAR.B.Q



Univers Kids

Magazine jeunesse. Au menu : nouvelles, Internet, sorties, Bandes dessinées etc.
<http://www.universkids.com/>

Ado monde

Revue de presse. Renvoie vers la nouvelle sur le site original.
<http://www.adomonde.net/>

Espiègle

Un magazine écrit par des jeunes reporters de 8/18.
<http://www.espiegle.org/>

Le progrès des enfants

Site d'actualité français. Revue de sites Internet et de jeux pour les jeunes. Dossiers sur divers sujets.
<http://www.leprogres.fr/enfant/>

Scribus

Ce site propose un journal trimestriel associatif où les ados peuvent envoyer leurs articles. Ils parlent souvent de sites de collégiés lorsqu'il y a des pages personnelles réalisées par les élèves.
<http://eveil.asso.fr/journal/scribus.htm>

Cyber Écho liés

Magazine imaginé par les Cyber Ecoliers de vingt-cinq classes primaires de Seine et Marne, du Jura et de San Francisco.
<http://cyberechos.creteil.iutm.fr/>

Info Junior

Journal réalisé par un jeune Parisien. Des articles sur la science, les animaux, l'histoire, le cinéma, etc.
<http://www.infojunior.com/>

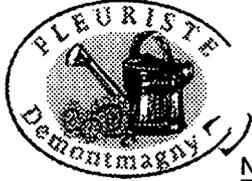


2

JUIN

0 0 2

AU FIL DES JOURS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1 
2	3 Réunion du Conseil 	4	5 Journée mondiale de l'environnement	6	7	8
9	10 	11	12 Réunion des Fermières Assemblée générale	13 Tombée 	14	15
16 Fête des Pères	17 	18  Réunion du Comité d'embellissement	19	20	21	22
23	24 SAINT-JEAN-BAPTISTE FÊTE   	25	26 Vive les vacances!	27	28	29
30 	 <p>Fleuriste Demontmagny Inc.</p> <p>Monique Gaudreau, propriétaire 310, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C8</p> <p>NOUVELLE ADRESSE →</p>					<p>* FLEURISTE * BOUTIQUE DÉCORATION * SERRES ET CULTURE-JARDIN</p> <p>248-0117 / 1-800-463-0117</p>

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment ajournée ce lundi 29 avril 2002, et tenue à la salle municipale au Centre des Loisirs, à dix-neuf heures trente minutes.

À laquelle sont présents monsieur Norbert Morin, maire suppléant, madame Mariette Pelletier, messieurs Yves Laflamme, Auguste Boulét, Pierre Jean et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Norbert Morin, maire suppléant.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

Le sujet discuté est la présentation d'un programme qui s'appelle "Renouveau urbain et Renouveau villageois".

Ce programme s'inscrit dans le cadre des mesures retenues par le gouvernement du Québec dans le but d'accélérer les investissements du secteur public au cours de la période 2002-2003 et ainsi soutenir l'emploi et l'activité économique au Québec.

Objectifs

Le programme vise à supporter les initiatives des municipalités et d'autres acteurs publics ou communautaires en matière de renouveau urbain et villageois.

Il y a trois objectifs:

- Assurer la revalorisation du milieu physique et de l'environnement de certains secteurs urbanisés;
- Favoriser la revitalisation socio-économique de ces secteurs;
- Soutenir et encourager les résidents et partenaires oeuvrant dans ces secteurs à s'engager davantage dans la prise en charge de l'avenir de leur quartier.

Le programme se divise en deux volets:

- A) Renouveau urbain (municipalités de 2 000 habitants et plus)
- B) Renouveau villageois (municipalités de moins de 2 000 habitants)

Évidemment, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud se classe dans le volet B.

Les municipalités doivent faire connaître leur intérêt avant le 10 mai 2002 en faisant parvenir une résolution indiquant leur intention de souscrire au programme. Le ministère souhaite recevoir le plan d'intervention adopté par une municipalité dans le cadre du programme d'ici le 30 juin 2002 puisque le Programme de renouveau urbain et villageois vise particulièrement à accélérer les investissements du secteur public au cours de la période 2002-2003.

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est vivement intéressée à s'inscrire au dit programme car elle croit répondre à tous les critères d'admissibilité. De plus, une

réponse positive permettrait que les travaux projetés se fassent plus rapidement qu'initialement prévus.

CONSIDÉRANT QUE le Site institutionnel de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud constitue le noyau d'origine de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Site institutionnel présente un milieu densément occupé;

CONSIDÉRANT QUE le Site institutionnel regroupe des services publics et communautaires (ex.: Hôtel de ville, équipements publics, église), et des services publics de base (ex.: caisse populaire, bureau de poste) qui sont utilisés par une grande partie de la population locale;

CONSIDÉRANT QUE le noyau villageois est reconnu comme site d'intérêt patrimonial au schéma d'aménagement de la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud possède déjà un plan d'aménagement de l'endroit qui a été réalisé par un architecte-paysagiste;

CONSIDÉRANT QUE le programme Renouveau villageois vise à accélérer les investissements du secteur public au cours de la période 2002-2003 et que justement Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est prête à réaliser ces travaux en 2002 et la preuve en est faite par le plan d'intervention qui va être joint à cette résolution;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par M. Pierre Jean

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud vous indique clairement son intention de souscrire au programme "Renouveau villageois" (volet pour les municipalités de moins de 2 000 habitants) parce qu'elle croit sincèrement répondre à tous les critères d'admissibilité;

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud joigne le plan d'intervention qui a été adopté en même temps que l'inscription au programme et que le tout soit acheminé au MAMM dans les meilleurs délais.

QUE monsieur le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tous les documents en rapport avec ledit Programme de renouveau urbain et villageois.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Auguste Boulet

APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La réunion se termine à dix-neuf heures cinquante minutes.

Adopté à l'unanimité

Norbert Morin, Maire suppléant

Yves Laflamme, Secrétaire-trésorier

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTE DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 6 mai 2002, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Norbert Morin, maire suppléant, madame Mariette Pelletier, messieurs Yves Laflamme, Auguste Boulet, Pierre Jean et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Norbert Morin, maire suppléant.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire suppléant.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par M. Auguste Boulet
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2002

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 6 mai 2002 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Laflamme
APPUYÉ par M. Pierre Jean
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 6 mai 2002 soit accepté tel que déposé.

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE MAI 2002

IL EST PROPOSÉ par Mme Mariette Pelletier
APPUYÉ par M. Pierre Jean
ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer
les comptes suivants:

Soc. Canadienne des Postes, envoi journal l'Écho	91,44
Groupe Drainamar, produits nettoyants	118,48
Claude Morin, remb. achat appareil photo numérique	805,15
Hydro-Québec, éclairage public de mars	511,75
O.M.H. St-François, part 10% déficit selon budget 2002	9 349,00
Les Loisirs St-François, contribution municipale	10 000,00

Groupe Mirabau, accessoires pour drapeaux	351,39
Remb. activités de loisir	52,50
Claude Morin, remb. frais déplacement 799 km	239,70
Telus Québec, service bureau, Internet, garage	407,52
Ministre des Finances	
Inscription au registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds.	107,00
Laforest Experts Conseils inc., honoraires travaux recherche en eau:	
Participation de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	13 461,99
Participation de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	17 459,31
Participation de Berthier-sur-Mer	19 104,21 50 025,51
Société Canadienne des Postes, envoi circulaires	100,42
Ministre du Revenu du Québec, remise d'avril 2002	5 298,62
Revenu Canada, remise d'avril 2002	3 175,61
Régie Inter Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges avril 2002	1 004,49
CARRA, remise d'avril	258,70
Richard Leblanc, enlèvement vidanges avril 2002	2 670,77
Gaston Garant, chloration avril 2002	135,00
La Fabrique St-François, loyer mai 2002	166,67
Aréo-Feu:	
Lampe de casque, coude	568,22
Matériel Service incendie	336,74 904,96
Ass. vie Desjardins-Laurentienne, ass. collective mai 2002	1 817,38
Aurèle Gendron, déneigement Entrée Chamberland	690,15
Blocs de béton Montmagny, _ verge béton	80,52
Bureautique Côte Sud, contrat photocopieur, papeterie, papier photocopieur, poudre imprimante, copie plan (site institutionnel)	296,42
Claude Morin, remb. frais déplacement 870 km	261,00
Conciergerie Montmagny, nettoyage Maison Paroisse	868,44
Coopérative Fédérée Sonic, huile à chauffage	
Maison de la Paroisse	152,04
Garage	249,55 401,59
Dépanneur Ultra St-François, essence:	
Machinerie T.P., Service incendie	290,84
Épicerie Morigeau, essence balai de rue	151,58
Équipement de Ferme Bonneau, batteries (Service incendie)	47,42
Excavations Chanel & Fils, excavation Site institutionnel	3 690,00

Fortier 2000 ltée, matériel Site institutionnel	2 808,96
Garage GGB Samson inc., remorquage camion service	86,27
Gaston Garant, remb. frais déplacement 1306 km	391,80
Gilles Cadoret, révision formation module 3	288,40
Gilles Lamonde, 2e versement déneigement rue du Rocher	431,25
Gilles Théberge, déneigement de la Bibliothèque du Rocher	60,00
Groupe Drainamar, inspection par caméra égout (rue de l'Étang)	341,62
Huot, matériel aqueduc	169,09
Hydro-Québec, électricité	
Bi-énergie M. Paroisse	48,19
Usine d'épuration	766,53
Industries Lam-e, matériel Garage	50,63
Jocelyne Noël, entretien bureau et salle de réunion	70,00
Laboratoire Environnement LCQ, analyses eau potable, eaux usées	839,68
Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes	90,08
Les Alarmes Clément Pelletier,	
Service surveillance 17-04-2002, 16-04-2003	165,64
Les Commerçants de la Chaudière, envoi Dicom	82,41
Les Constructions Jean Boucher,	
Montage et installation de 13 corniches salle des Loisirs	986,92
Les Produits Ind. J.-P. Côté, chlore	870,56
Mariette Pelletier, remb. factures	
Salle des Loisirs	30,53
Salle Maison de la Paroisse	332,17
MRC, Entente intermunicipale inspecteur,	
feuilles matrice, étiquettes rôle d'évaluation	5 796,46
Pagenet, location téléavertisseur	429,22
Peuple Côte Sud, annonce bénévole de l'année	172,54
Philiat Blais & Fils enr., transport de neige	316,64
Pièces d'auto GGM, pièces équipement, balai de rue	451,47
Pièces d'équipement Bergor, brosse balai de rue	479,61
Pneus André Ouellet 2000 inc.:	
Pièce Mack	336,56
Posé balancé pneus GMC	27,61
Praxair, location de bouteilles, électrodes	89,15
Produits VTO, produits Garage	82,59

Propane GRG inc., propane Caserne incendie	233,50
Réal Huot, matériel drainage Site institutionnel	3 717,56
REM, pièces balai de rue	11,61
René Samson, travaux électricité salle municipale Loisirs	5 207,46
Réparation Électrique Montmagny, vérification «drill»	17,25
Scaphandre Autonome, test et pleins d'air	299,06
Soc. Coop. Agr. Riv. Sud, matériel	
Service incendie	39,49
Poste chloration	9,19
M. Paroisse	26,13
Salle Loisirs	44,52
Site institutionnel	94,47
Embellissement	35,29
Pav. Bédard	487,31
Ass. eaux	52,32
Travaux publics	616,75
	1 405,47
Sonic, essence diesel	1 625,58
Spécialité de Moteurs de Berthier, matériel pompe	39,44
Techmix, asphalte froide	335,12
Telus Mobilité, cellulaire et téléavertisseur	47,15
Terrassement Joncas, 22 hres implantation Site institutionnel	1 012,22
Thibault Pontiac Buick, pièce camion GMC	133,03
Unibéton,	
Sable et sel, sable lavé à béton (Site historique), criblure de pierre	1 160,84
Ville de Montmagny, quote part Cour municipale et constats	1 339,47
Yves Laflamme, remb. frais déplacement 240 km, réunions à l'extérieur.	76,00
TOTAL:	128 123,36

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

FIN PRÉMATURÉE DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL

L'article 316 du Code municipal dit qu'un membre du Conseil d'une municipalité peut démissionner de son poste en transmettant au secrétaire-trésorier un écrit signé par lui et faisant part de sa démission. Son mandat prend fin à la date de la transmission de cet écrit ou à la date ultérieure qui y est indiquée.

Le secrétaire-trésorier dépose la lettre au Conseil à la première séance qui suit sa transmission, que cette séance soit régulière ou spéciale. Par ce dépôt, il s'agit d'informer le Conseil de la réception de la lettre de démission, que la date de démission soit ultérieure ou non.

L'article 333 dit que la démission est effective lors du dépôt de la lettre de démission, le secrétaire-trésorier avise le Conseil qu'il y a vacance au poste concerné. Le constat de cette démission doit obligatoirement se faire en l'absence de l' élu démissionnaire.

L'article 335 dit que lorsque la vacance à un poste de membre du Conseil est constatée dans les douze mois qui précèdent le jour fixé pour la prochaine élection régulière, il n'y a pas d'élection partielle pour combler ce poste à moins que le Conseil municipal n'en décide autrement.

Le secrétaire-trésorier a avisé les membres du Conseil de la démission de monsieur Jacques Dumas à titre de Maire à la séance du 2 avril dernier. Une lettre signée par monsieur Dumas et contenant son intention a été déposée à cette séance-là.

Comme personne parmi les membres du Conseil n'est familier sur la procédure à suivre en de telles circonstances, le secrétaire-trésorier décide d'écrire au complet la démarche à suivre.

Si le Conseil ne décrète pas une élection partielle:

- Au poste de Maire

L'article 336 dit que les conseillers doivent, dans les trente jours de l'avis de la vacance, élire l'un d'entre eux à ce poste: c'est ce que l'on appelle une élection par cooptation.

L'élection par cooptation

- Une élection par cooptation se fait au scrutin secret lors d'une séance régulière ou spéciale du Conseil.
- Le secrétaire-trésorier agit à titre de président d'élection. Il établit la procédure de mise en candidature et de vote. La procédure devrait permettre à chacun des conseillers qui le désirent de poser sa candidature. Afin de préserver le secret du vote, le secrétaire-trésorier devrait distribuer des bulletins de vote aux conseillers.
- Après le scrutin, le secrétaire-trésorier dépouille les votes et proclame élue la personne qui a obtenu le plus grand nombre de votes, il n'y a pas de deuxième tour. La personne qui obtient le plus grand nombre de votes est élue sans qu'il soit nécessaire qu'elle ait obtenu une majorité absolue des votes.
- En cas d'égalité des votes, la personne qui préside la séance (et non le président d'élection) donne un vote prépondérant en faveur de l'une des personnes qui sont sur un pied d'égalité, même si elle a déjà voté.
- La personne élue doit, dans les trente jours, déclarer sous serment qu'elle exercera la fonction de maire conformément à la loi. Son mandat en tant que conseiller se termine dès son assermentation au poste de maire. À la séance qui suit, le président d'élection devra faire le constat de la vacance au poste de conseiller.

Donc, le secrétaire-trésorier a agi à titre de Président de l'élection par cooptation.

Il a demandé aux conseillers présents qui posait sa candidature au poste de maire vacant. Seul monsieur Norbert Morin a déclaré sa candidature. Donc, il a été élu par acclamation et le vote secret n'a pas été nécessaire.

Immédiatement après l'élection, le secrétaire-trésorier a assermenté le nouveau maire, monsieur Norbert Morin, en lui faisant dûment signer le document du serment de la personne élue.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2001 DE LA MUNICIPALITÉ

Le vérificateur monsieur Yves Lachance, suivant le mandat qui lui a été confié, exprime une opinion sur les états financiers de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2001.

Les revenus de l'exercice 2001 sont de 1 764 534,00\$. Les dépenses de fonctionnement sont de 1 563 794,00\$.

Les activités financières se chiffrent à ces montants:

- Remboursement en capital
132 088,00\$
- Transfert à l'état des activités d'investissement
9 371,00\$

L'excédent des activités financières avant affectations se chiffre à 59 281,00\$.

Le surplus d'opération pour l'année 2001 est de l'ordre de 56 692,00\$.

Les immobilisations au 31 décembre 2001 sont de 8 721 288,00\$. La dette à long terme s'élève à 3 317 291,00\$. La répartition de la dette à long terme s'établit de la façon suivante:

- Gouvernement du Québec et du Canada
1 492 752,00\$
- Partie à la charge des contribuables:
 - Une partie de la municipalité
798 334,00\$
 - Ensemble de la municipalité
1 026 205,00\$

Le capital engagé au fonds de roulement est de 39 572,00\$. Le capital non engagé est de 60 428,00\$.

ATTENDU QUE le rapport de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2001 de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est préparé et soumis par monsieur Yves Lachance, de la firme Lemieux Nolet comptables agréés SENC, vérificateur reconnu par la Commission municipale de Québec, dûment désigné à cette fin;

ATTENDU QUE ce rapport exprime fidèlement la situation financière de la municipalité et de ses nombreux services;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte le rapport de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2001, tel que préparé et soumis par le vérificateur monsieur Yves Lachance de la firme Lemieux Nolet comptables agréés SENC;

QU'une copie du rapport de statistiques soit transmise à la Direction générale du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2001 DE L'OMH DE SAINT-FRANCOIS

Les états financiers 2001 de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud sont présentés devant le Conseil municipal pour fin d'acceptation. Ils seront également présentés devant le conseil d'administration de l'Office.

ATTENDU QUE le rapport des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, préparé par monsieur Yves Lachance c.a., vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001, est déposé et a été remis en résumé aux membres du Conseil municipal;

ATTENDU QUE ces états financiers vont être présentés également aux administrateurs de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour fin d'acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean

APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte le rapport des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2001 de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud sur lequel il est démontré des revenus totalisant 122 681,00\$, des dépenses globales de 331 501,00\$, laissant ainsi un déficit de 208 820,00\$ sur lequel la Société d'habitation du Québec participe pour un montant de 187 938,00\$ soit 90% et la municipalité pour un montant de 20 882,00\$, soit 10%.

Le déficit 2001 est plus élevé comparativement aux autres années parce qu'on a refait toutes les toitures des immeubles pour une somme de 115 000,00\$.

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2002

À la séance régulière du 1er mai 2000, la firme Éric Lachance, comptables agréés, en réponse à une demande du Conseil municipal, avait proposé leurs services de vérification pour les exercices financiers suivants: 2000-2001 et 2002 et aux coûts suivants:

Municipalité	2000	2 950,00\$ taxes en sus
	2001	2 950,00\$ taxes en sus
	2002	2 950,00\$ taxes en sus

Maintenant, ils oeuvrent sous la bannière «Lemieux, Nolet comptables agréés SENC.» Ici, il suffirait simplement de reconduire de façon officielle leur mandat pour l'exercice financier 2002.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud doit désigner un vérificateur reconnu par la Commission municipale de Québec pour vérifier tous ses livres comptables de l'exercice se terminant le 31 décembre 2002;

IL EST PROPOSÉ par M. Auguste Boulet

APPUYÉ par M. Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient les services de la firme Éric Lachance, comptables agréés, maintenant exerçant sous l'appellation Lemieux, Nolet comptables agréés SENC, pour vérifier tous ses livres de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2002;

QUE le secrétaire-trésorier soit par la présente autorisé à leur remettre tous les livres comptables et tous les documents dont ils auront besoin pour faire la vérification

annuelle et à leur fournir toutes les informations qu'ils jugeront nécessaires pour bien remplir leur mandat;

QUE le rapport financier soit complété dans les délais permettant de déposer les documents prévus au ministère des Affaires municipales et de la Métropole à l'intérieur des normes prévues.

HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR RECHERCHES EN EAU

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud avait retenu les services de la firme «Laforest Experts Conseils inc.» pour effectuer des travaux de recherche en eau souterraine comme l'exigeait le ministère des Affaires municipales. Cette firme travaillait pour les municipalités de Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. Il avait été établi au départ que chaque municipalité défraierait les coûts par rapport aux recherches faites chez elle. Voici une présentation d'honoraires professionnels pour des travaux de recherche réalisés en date du 30 octobre 2001 sur le territoire des municipalités concernées.

Le compte d'honoraires s'établit comme suit:

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	13 461,99\$
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	17 459,31\$
Berthier-sur-Mer	19 104,21\$
TOTAL:	50 025,51\$ taxes incluses

La firme BPR qui supervise le projet recommande le paiement de ces honoraires.

CONSIDÉRANT QU'il avait été clairement établi au tout début que chaque municipalité concernée défraierait les honoraires professionnels versus les recherches en eau faites chez chacune d'elles;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR recommande le paiement de ces honoraires après en avoir fait l'analyse;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de verser la somme de cinquante mille vingt-cinq dollars et cinquante et un sous (50 025,51\$ taxes incluses) à la firme «Laforest Experts Conseils inc.» pour les travaux de recherche en eau souterraine qu'elle a exécutés;

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud se fasse rembourser les honoraires professionnels (taxes nettes) qui reviennent aux municipalités de Berthier-sur-Mer et de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et qui se chiffrent individuellement aux montants suivants:

Municipalités concernées (taxes nettes)	Montant total	Montant chargé
Berthier-sur-Mer	19 104,21\$	18 439,90\$
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	17 459,31\$	16 852,19\$

ENTENTE, RÉVISÉE EN DATE DU 27 MARS 2002, RELATIVE À LA GESTION EN COMMUN DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Régie Intermunicipale de l'Anse-à-Gilles avait présenté aux municipalités le 30 janvier 2002 un projet d'entente concernant la gestion des matières résiduelles. Certaines municipalités n'étaient pas en accord total avec ledit projet d'entente proposé par la Régie. Aussi le lui ont-elles fait savoir.

Les principaux points en litige étaient l'assujettissement de toutes les municipalités au passif environnemental du lieu d'enfouissement actuel et le fait de ne pas avoir garanti spécifiquement un siège à la ville de Montmagny sur le comité administratif de la Régie.

Par conséquent, la Régie a pris en considération les demandes des municipalités et présente un projet d'entente, version finale, datée du 27 mars 2002. Ce dernier est présenté aux élus pour fin d'acceptation et ce avant le 15 mai 2002.

CONSIDÉRANT QUE le site d'enfouissement sanitaire de l'Anse-à-Gilles a presque atteint sa capacité maximale;

CONSIDÉRANT le resserrement des normes environnementales en matière d'enfouissement pour les sites de nouvelle génération, maintenant appelés «lieux d'enfouissement technique»;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de disposer de ses matières résiduelles en conformité et dans le respect de la réglementation;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles afin d'agrandir le site d'enfouissement actuel, d'élargir son mandat et de répondre aux besoins de l'ensemble de la population des MRC de l'Islet et de Montmagny pour ce qui est de tous les volets de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité achemine depuis 1984 ses déchets solides au site d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles à titre de municipalité cliente;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt pour notre municipalité de continuer à bénéficier d'un tel service à titre de municipalité membre de la Régie pour l'exploitation, dans le contexte d'un agrandissement, du lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT le projet d'entente révisé en date du 27 mars 2002 et soumis à l'ensemble des municipalités des MRC de l'Islet et de Montmagny;

IL EST PROPOSÉ par M. Auguste Boulet

APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la présente résolution annule et remplace la résolution portant le numéro 44-2002 et intitulée «Entente intermunicipale relative à la gestion en commun des matières résiduelles selon l'entente révisée en date du 30 janvier 2002»;

QUE la municipalité accepte de faire partie de la nouvelle Régie Intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Anse-à-Gilles à titre de municipalité membre et ce, selon les termes et conditions du projet d'entente révisé en date du 27 mars 2002 dont un exemplaire est versé aux archives de la municipalité;

QUE monsieur le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés par la présente à signer cette entente.

CAMPAGNE DE CARACTÉRISATION DE L'EAU (À TITRE INFORMATIF)

L'automne dernier, la municipalité a entrepris une campagne de caractérisation de l'eau. Celle-ci s'échelonnait sur 13 semaines. Le but de cette campagne est de découvrir la qualité de l'eau brute au barrage à diverses périodes. Par ces connaissances, il sera plus facile d'établir quelle sorte de traitement de l'eau il va falloir envisager.

Le printemps arrivé, c'est une autre période cruciale où il faut examiner, à intervalles réguliers, la composition de l'eau. C'est pourquoi il faut continuer la campagne de caractérisation de l'eau pour une autre période de 13 semaines (soit du 23-04-2002 au 16-07-2002).

POSTE DE POMPAGE À MORIGEAU (À TITRE INFORMATIF)

Les Produits métalliques Roy ont demandé à la municipalité si l'infrastructure présente permettrait de recueillir l'apport d'eaux usées supplémentaires. Ces derniers ont des projets d'agrandissement. La municipalité n'ayant pas l'expertise pour répondre à cette question s'est tournée vers la firme BPR.

BPR s'est fait remettre par Les Produits métalliques Roy inc. les débits qu'ils rejettent au réseau des eaux usées ainsi que les débits qu'ils entendent rejeter au réseau après leur agrandissement. Ainsi, ils ont pu déterminer qu'ils vont rejeter 3.5 fois plus d'eaux usées qu'ils ne le font présentement d'où le remplacement des pompes actuelles par des pompes plus puissantes au poste de pompage à Morigeau.

Les travaux requis pour se conformer aux nouvelles exigences sont énumérées par BPR. D'ailleurs, un document est remis aux élus à ce sujet. Le coût de ces travaux est évalué à 35 000,00\$. Les frais connexes sont exclus.

Le Conseil municipal aura à se pencher sur la demande de Produits métalliques Roy. Le tout devrait se traduire par une rencontre entre les deux parties très bientôt.

TÉLÉCOPIEUR

Le télécopieur (FAX) de la municipalité a 11 ans. Depuis quelques semaines, il présente une défektivité. L'impression des télécopies n'est pas claire. Le secrétaire a fait venir un technicien. Le tambour est à remplacer. Le coût de la réparation est estimé à 310,00\$ taxes comprises. L'appareil est un modèle "Sharp" et semble-t-il que les pièces sont difficiles à trouver.

En attendant la décision du Conseil, Bureautique Côte-Sud a prêté un appareil de marque Canon. À l'état neuf, un appareil semblable se détaille à 2 621,00\$ taxes en sus. De plus, il offre les mêmes fonctions que l'appareil «Sharp».

CONSIDÉRANT QUE les pièces de rechange pour le modèle "Sharp F0-5200" sont très difficiles à trouver parce que l'appareil de ce type ne se fabrique plus;

CONSIDÉRANT QUE le tambour du télécopieur "Sharp" a déjà été remplacé et qu'il n'a duré que 18 mois;

CONSIDÉRANT QU'il serait hasardeux d'investir des sommes importantes en réparation dans un appareil qui a 11 ans d'existence;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide

d'acheter un nouveau télécopieur de marque «Canon» modèle Laser Class 9000L chez Bureautique Côte-Sud inc. pour un montant de deux mille six cent vingt et un dollars (2 621,00\$) taxes en sus.

SITE INSTITUTIONNEL (À TITRE INFORMATIF)

Un représentant du Comité d'embellissement accompagné d'un représentant de la Société de Conservation du Patrimoine sont venus rencontrer le Conseil municipal lundi le 22 avril dernier. Le but de leur visite était de:

- présenter l'état de la situation du site institutionnel
- présenter les grandes lignes du programme de renouveau urbain et villageois du ministère des Affaires municipales et de la Métropole
- discuter budget et calendrier des travaux
- possibilité d'une aire d'accueil à la Maison de la Paroisse

Les travaux de drainage vont débuter, si la température le permet, le 29 avril prochain.

Les travaux d'enfouissement des fils électriques vont débuter dans la semaine du 6 mai.

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud va s'inscrire au programme des noyaux villageois car elle répond à toutes les caractéristiques exigées. Le programme subventionne à 50% le coût des travaux. C'est l'obtention de cette subvention qui va déterminer jusqu'où la municipalité va se rendre dans le calendrier des travaux.

WEED-MAN

Le Conseil municipal avait demandé au secrétaire de contacter l'entreprise Weed-Man afin de connaître ce qu'il en coûterait pour un programme de quatre (4) visites adaptées au besoin pour le parc à Morigeau et pour le terrain de baseball.

Weed-Man demande 540,00\$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT les argents qui ont été investis au parc Morigeau et au terrain de baseball;

CONSIDÉRANT QU'il importe de conserver ces lieux en bonne condition;

IL EST PROPOSÉ par Mme Mariette Pelletier

APPUYÉ par M. Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte le programme proposé par Weed-Man au coût de cinq cent quarante dollars (540,00\$) taxes en sus et qui consiste à effectuer quatre (4) visites adaptées au besoin aux deux endroits mentionnés ci-haut.

IDENTIFICATION DES PUIXS DE SURFACE

M. Claude Trépanier est venu rencontrer le Conseil municipal à la fin du mois de mars dernier. Il voulait faire connaître au Conseil son projet. Celui-ci consiste à identifier l'emplacement des puits de surface en installant des panneaux tout près de chacun de ceux-ci. Le but de tout cela est d'empêcher que l'épandage des lisiers se fasse de façon trop rapprochée des puits de surface et qu'il les contamine.

Chacun de ces panneaux coûte 23,00\$. On a répertorié environ 100 puits de surface. Donc, il en coûterait 2 300,00\$. Combien, si la municipalité adhère au projet, est-elle prête à fournir sur ce 2 300,00\$?

Le Conseil municipal est d'avis que l'achat du panneau identifiant le puits de surface devrait être défrayé par l'agriculteur. D'ailleurs, un article dans le journal local sera préparé par le secrétaire afin d'informer les contribuables qui ont des puits de surface qu'ils pourront appeler au bureau municipal pour signifier leur intérêt à protéger les aires d'approche de leurs puits.

ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE SUPRALOCAL (À TITRE INFORMATIF)

Le secrétaire municipal présente aux élus le document qui a été envoyé par Me Isabelle Chouinard (qui défend les intérêts des municipalités visées) au commissaire François P. Gendron de la Commission municipale du Québec. Ce document constitue la réplique au mémoire de la ville de Montmagny sur l'étude visant à déterminer le caractère local ou supralocal de certains équipements situés sur le territoire de la ville de Montmagny.

La Commission municipale du Québec est toujours en attente de certains chiffres que doit lui fournir la ville de Montmagny concernant la piscine et l'aréna. Bref, c'est un dossier qui ne progresse pas très rapidement.

COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud avise qu'elle reconduit les modalités mises en vigueur pour l'année scolaire 2001-2002 quant à l'utilisation de places disponibles dans nos véhicules pour les élèves du préscolaire et du primaire devant emprunter une zone à risque.

Une copie du document est remise aux élus.

Brièvement, voilà de quoi il en retourne. Les distances de marche donnant droit au transport scolaire sont de 500 mètres au préscolaire 5 ans, de 1 300 mètres au primaire et de 1 600 mètres au secondaire. Cela signifie que lorsqu'un élève habite à des distances moindres, il n'a pas le droit d'emprunter le transport scolaire.

La Commission scolaire a établi une tarification réduite pour les élèves n'ayant pas droit au transport scolaire et qui sont situés dans une zone à risque. Voici la grille établie:

- | | |
|---------------------|----------|
| • 1 enfant | 90,00\$ |
| • 2 enfants | 110,00\$ |
| • 3 enfants et plus | 135,00\$ |

Le moyen le plus économique pour la municipalité de se conformer à la zone à risque, c'est de payer le transport scolaire pour les enfants situés dans ladite zone. À Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, cela touche 2 enfants qui demeurent en haut de la paroisse. N'importe quel autre moyen serait plus onéreux (trottoirs, élargir les emprises du chemin, brigadiers, etc).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud veut que les enfants d'âge scolaire et qui sont situés à l'intérieur de la zone à risque puissent se déplacer à l'école en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QU'apporter des changements aux infrastructures pour convenir aux normes exigées par la Commission scolaire seraient très onéreux;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud con-

vient de verser la somme de cent dix dollars (110,00\$) à la Commission scolaire pour que deux enfants habitant la zone à risque puissent emprunter le transport scolaire et ainsi se rendre à leur école en toute sécurité.

ENGAGEMENT D'UN POMPIER AUXILIAIRE

La brigade incendie de la municipalité est présentement composée de 15 pompiers. Il y a une demande pour ajouter un pompier additionnel au groupe. Comme le départ de monsieur Jean Morin n'a pas encore été comblé, la municipalité est réceptive à cette demande.

Le chef pompier avec ses coéquipiers recommandent à la municipalité la candidature de monsieur Jean Roy. Ce dernier manifeste beaucoup d'intérêt à se joindre au groupe de Saint-François.

Ce dernier doit être engagé par voie de résolution pour être couvert par les assurances.

CONSIDÉRANT QUE le poste laissé vacant par monsieur Jean Morin n'avait pas été comblé depuis;

CONSIDÉRANT QUE le candidat intéressé à se joindre à la brigade incendie de la municipalité a fait l'unanimité au sein du groupe de pompiers;

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Laflamme

APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Jean Roy, domicilié au 541 chemin St-François Ouest à Saint-François, pour faire partie de la brigade incendie de la municipalité.

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

QU'il gravisse les échelons (pompier auxiliaire, pompier) et qu'il reçoive la formation à laquelle il a droit.

VACCINATION CONTRE L'HÉPATITE B (À TITRE INFORMATIF)

Les pompiers premiers répondants et les pompiers non premiers répondants devront se faire vacciner contre l'hépatite B. Pourquoi? Parce que ces derniers peuvent être en contact avec le sang. Cette démarche fait partie d'un plan d'action provincial mis en place par la CSST.

Les coûts de cette vaccination seront absorbés à 50% par le CLSC. Le reste relèvera de la municipalité.

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE MUNICIPAL

Le mandat du comité de sécurité civile est de planifier la sécurité civile sur son territoire.

Ce comité pourrait être formé de:

- Directeurs de services municipaux
- Représentants des citoyens
- Représentants de secteurs d'activités générateurs de risques
- Experts

Le comité de sécurité civile va devoir:

- Établir des objectifs
- Recenser les risques

- Faire l'inventaire des ressources
- Faire le plan des mesures d'urgence
- Faire un suivi de la planification
- Faire une réévaluation ponctuelle des risques et des ressources

Les personnes intéressées à faire partie de ce comité de sécurité civile municipal n'auront qu'à le signaler en téléphonant au bureau de la municipalité au numéro 259-7228.

SALLE MUNICIPALE

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'est dotée d'une salle de réunion à la Maison de la Paroisse. Celle-ci occupe le lieu où était la pharmacie anciennement.

Le Conseil municipal annonce qu'à partir de la séance du 2 juillet prochain, la tenue des séances publiques va avoir lieu à cette salle de réunion (local No 102).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'est dotée d'une salle de réunion à la Maison de la Paroisse au 534, chemin St-François Ouest;

CONSIDÉRANT QU'il est très pratique que la salle de réunion soit située dans le même édifice que le bureau municipal car on peut avoir accès sur place aux dossiers et en plus on peut se servir au besoin de l'équipement (fax, photocopieur, etc....);

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Laflamme

APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide qu'à partir de la séance régulière du 2 juillet prochain, les réunions publiques vont se tenir au local numéro 102 de la Maison de la Paroisse située au 534, chemin St-François Ouest à Saint-François.

75^e DES FERMIÈRES

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud tient à adresser des félicitations à tous ceux et celles qui ont travaillé de près ou de loin à l'organisation du 75^e anniversaire de fondation du Cercle des Fermières de Saint-François.

ATTENDU QU'un événement spécial comme le 75^e anniversaire de fondation du Cercle des Fermières de Saint-François ne s'organise pas tout seul;

IL EST PROPOSÉ par M. Auguste Boulet

APPUYÉ par M. Pierre Jean

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud adresse des félicitations à tous ceux et celles qui ont travaillé de près ou de loin à l'organisation de cette fête qui a été un succès sur toute la ligne.

REMERCIEMENTS POUR SALLE AUX LOISIRS ST-FRANÇOIS

Le mois dernier, la municipalité a remercié tous ceux et celles qui ont contribué à la réalisation des travaux de la grande salle aux Loisirs. À cette occasion, il y a eu un petit oubli qui s'est glissé et une correction s'impose. Les Produits métalliques Roy inc. ont gracieusement travaillé les supports de vestiaire.

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par M. Pierre Jean
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
adresse des remerciements à «Produits métalliques Roy inc.» pour avoir travaillé bénévolement les supports de vestiaire.

ASSURANCES GÉNÉRALES (À TITRE INFORMATIF)

Les assurances générales de la municipalité viennent à échéance le 15 mai prochain. Originellement, l'assureur actuel (Groupe PMT Assurances) avait laissé entendre une hausse des primes de l'ordre de 35%. Hors, il y a eu révision à la hausse et semble-t-il que la hausse de la prime se rapprochera de 55%.

La municipalité, avec ces hausses projetées, fait partie de celles qui doivent aller en soumission sur invitation car le montant à payer dépasse 25 000,00\$ et que la loi, en ces circonstances, l'exige.

La municipalité a fait mettre à jour son cahier des charges par la firme Gestarisques inc. Ce travail est complété. Des soumissions sur invitation ont été demandées à:

- Lemieux et Ryan inc.
- Groupe PMT Assurances inc.

L'ouverture des soumissions va avoir lieu au bureau municipal lundi le 13 mai 2002 à 11 heures.

SOUMISSION POUR COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Le secrétaire municipal demande aux élus l'autorisation de demander une soumission conjointe avec Berthier-sur-Mer et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud pour la collecte des matières résiduelles recyclables et non recyclables.

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte et de transport des matières résiduelles non recyclables avec le transporteur actuel, monsieur Richard Leblanc, prend fin au mois de septembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le prochain contrat de collecte et de transport devra inclure les matières résiduelles recyclables et les matières résiduelles non recyclables;

CONSIDÉRANT QUE le temps commence à presser;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par M. Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier demande l'autorisation au Conseil municipal de préparer une soumission conjointe avec les municipalités de Berthier-sur-Mer et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud pour la collecte des matières résiduelles recyclables et non recyclables.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Est-ce que la municipalité délègue la compétence à la MRC de Montmagny pour demander des prix en ce qui concerne la location ou l'achat de «containers». En contre-partie, la municipalité doit fournir à la MRC une liste de commerçants susceptibles de se procurer des containers.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud devra prévoir des conteneurs à chargement avant chez ceux qui en manifesteront le besoin;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander des soumissions pour l'achat et la location de conteneurs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander des soumissions pour un service de collecte des matières résiduelles déposées dans des conteneurs;

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Laflamme

APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud donne mandat à la MRC de Montmagny pour faire la demande de soumissions pour la location et l'achat de conteneurs à chargement avant;

QU'en plus, une demande de soumissions soit faite pour le service de collecte et de transport des matières recyclables qui sont déposées dans des conteneurs;

QUE la demande de soumissions ci-haut puisse être faite en collaboration avec d'autres municipalités intéressées;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

VARIA

A) ÉQUIPEMENT INCENDIE

La municipalité fait examiner les véhicules incendie tous les ans.

La MRC de Montmagny a demandé des soumissions pour l'examen des véhicules auto-pompes dont disposent les municipalités composant la MRC de Montmagny. C'est un examen beaucoup plus approfondi et qui entre dans le cadre du schéma des risques.

Il n'y a eu qu'un soumissionnaire qui a déposé une soumission: Équipements d'incendie Levasseur inc.

Le prix pour le camion de Saint-François: 300,00\$ taxes en sus.

CONSIDÉRANT QUE cet examen du camion auto-pompe est plus approfondi par rapport à celui qu'on faisait faire auparavant;

CONSIDÉRANT QUE ledit examen entre dans le cadre du schéma des risques;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par M. Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la soumission d'Équipements d'incendie Levasseur inc. concernant l'examen de son camion auto-pompe (incluant pompes portatives) pour une somme de trois cent dollars (300,00\$) taxes en sus;

QU'Équipements d'incendie Levasseur inc. entre en contact avec monsieur Sylvain Lamonde chef pompier afin de déterminer une date pour l'examen du camion.

B) Pour ce qui est de la proposition d'évaluer les réseaux d'aqueduc, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud n'y adhère pas parce qu'elle fait ces tests elle-même.

C) DÉTERMINATION DE TARIF

La municipalité a adopté le 4 décembre 1989 un règlement décrétant l'imposition d'un tarif lorsque le service municipal d'incendie est requis pour combattre l'incendie d'un véhicule automobile ou autres. Il est dit à l'article 5 de ce règlement que le tarif sera déterminé par la municipalité et ce, à l'aide d'une résolution qui pourra être révisée suivant le besoin. Hors, après moult recherches, il n'a pas été possible de trouver ladite résolution. Donc, il serait temps de remédier à cette lacune.

Pour l'occasion, le secrétaire-trésorier réfère aux élus les tarifs utilisés par les municipalités avoisinantes lors de telles situations.

Le Conseil décide de ne pas statuer immédiatement. Il veut réfléchir davantage.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par M. Pierre Jean

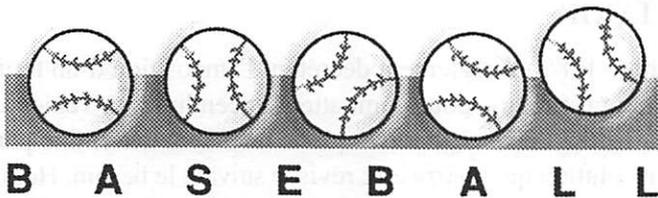
ET RÉSOLU QUE la séance du lundi 6 mai 2002 est ajournée au lundi
13 mai 2002 à 19 h 30.

La réunion se termine à vingt-deux heures quinze minutes.

Adopté unanimement

Norbert Morin, Maire

Yves Laflamme, Secrétaire-trésorier



Au jeu depuis peu

Notre saison officielle de baseball a débuté le 22 mai 2002.

Cette année nous sommes regroupés avec la rive-sud de Québec et le secteur appalaches. Les équipes Atome, Moustique et Pee-Wee joueront 22 parties en tout.

Il y a deux joueurs qui évolueront avec moustique et pee-wee double lettre à Montmagny.

Pour les niveaux bantam et midget, 7 joueurs iront évoluer avec l'association de St-Raphaël.

Nous avons reçus 58 inscriptions pour un total de quatre équipes. Nous remercions à l'avance nos entraîneurs qui vont diriger nos joueurs et ceux qui s'impliqueront de près ou de loin au bon fonctionnement de la saison de baseball. Nous avons toujours besoin de ces personnes pour nous aider.

Les entraîneurs

Pour l'équipe Novice

François Létourneau

Pour l'équipe Atome

Christian Fournier et Stéphane Théberge

Pour l'équipe Moustique

Jacques Morin et Herman Pelletier

Pour l'équipe Pee-Wee

Yvon Côté, Alain Blais, Luc Lemieux

Nous vous invitons à venir en grand nombre encourager les joueurs et à appuyer vos équipes locales.

Grâce à l'appui de la Caisse Populaire et de la Municipalité nous pourrons regarder les pointages sur un tableau d'affichage acquis cette automne.

L'association du baseball mineur de St-François vous souhaite une belle été et une bonne saison de baseball.

Au jeu

Yvon Rémillard, président

☎ 418-259-2982

Laurence Hallé

TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

☛ Tenue de livre

☛ Impôt, etc.

1222, BOUL. ST-FRANÇOIS OUEST, SAINT-FRANÇOIS, G0R 3A0



JOACHIM LAFERRIÈRE ÉLECTRICIEN INC.

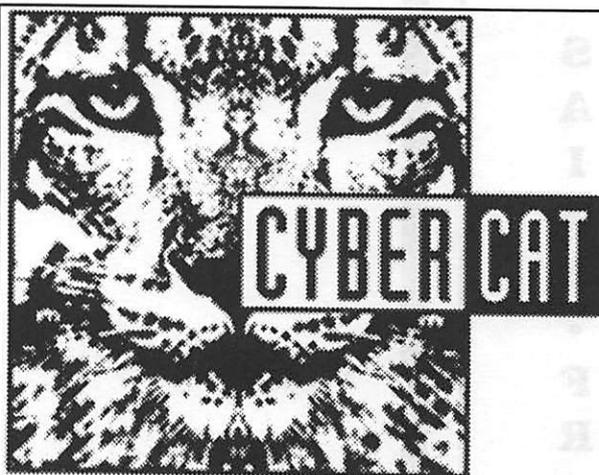
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

• Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074
FAX: 418-243-2157



Cyber Cat inc.

Les spécialistes en catalogues électroniques sur Internet

www.cybercat.qc.ca

téléphone: (418) 259-2616

Bal des finissants et alcool au volant

C'est la période des préparations fébriles à la veille de votre bal des finissants. N'attendez pas pour discuter de la question de l'alcool au volant. Plusieurs écoles organisent un bar alternatif offrant des rafraîchissements sans alcool. On peut aussi prévoir un service de transport avec des parents bénévoles, une entreprise de taxis ou d'autobus. Quelques jeunes peuvent s'offrir pour devenir les responsables du volant; ils ne consommeront pas d'alcool le soir du bal. Pour cette soirée spéciale, peut-être que vos parents accepteraient d'aller vous chercher ou de payer votre course en taxi. C'était un message de Communication-Québec.

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7789
Ligne directe: 1-800-463-8744

Les Équipements de Ferme

Jean-Paul Bonneau, prop.

Vente & Service

918, Boul. St-François O.
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: 418-259-7289

Ferme Porasseny inc. & Saint-François Montmagny

Éleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)
Landrace, Yorkshire, DurocSuivie par le PEG, PVSP.

Membre du groupe PorcBeq inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319
Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333

Obonsoins

ÉDIFICE DU BUREAU DE POSTE
542, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST

259-7728

Quelques conseils sur la trousse de premiers soins

Conseils express...

Vérifiez régulièrement les dates d'expiration des produits comme les crèmes et les comprimés contenus dans la trousse.

N'appliquez jamais de beurre, de gras ou d'onguent sur une brûlure. Passez plutôt la lésion à l'eau froide.

Avant de faire un pansement, lavez-vous les mains afin d'éviter tout risque d'infection.

Lavez la lésion à l'aide d'une compresse stérile, de l'eau et d'un savon doux (comme Dove^{MD}). Rincez ensuite à l'eau claire. Appliquez une nouvelle compresse et la maintenir en place avec un adhésif pour peau sensible ou de la gaze. Assurez-vous que le bandage n'est pas trop serré pour ne pas bloquer la circulation sanguine.

Le peroxyde 3% peut être utilisé pour aider à nettoyer une plaie. Il n'a pas d'action désinfectante ni antibactérienne. Vérifiez bien la date d'expiration. N'utilisez jamais une solution à base de peroxyde servant à décolorer les cheveux pour nettoyer une plaie: elle risquerait de brûler la peau et de laisser une cicatrice blanche.

Chaud ou froid? En règle générale, on recommande d'appliquer des compresses froides ou un sac de glace s'il y a risque d'enflure (œdème). Après 24 à 48 heures, la chaleur (« sac magique » ou coussin électrique) peut être utilisée pour améliorer la circulation sanguine et ainsi favoriser la guérison.

Affichez bien en vue les numéros d'urgence de votre région (médecin, pharmacie, hôpital, C.L.S.C., ligne info-santé, etc.) et celui du Centre Anti-Poison du Québec: 1 800 463-5060.

Pierre Martin, pharmacien

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h
Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE

215 000 \$

versés en ristournes



Période du 1^{er} septembre
au 31 décembre 2001
(4 mois d'exercice)



Caisse populaire Desjardins
de la Rivière du Sud